

**SEANCE DE CONSTITUTION
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
5 MAI 2026**

Procès-verbal

Présidence :	Claire-Lise Progin, doyenne d'âge <i>(conformément à l'art. 30 al. 2 LCo)</i>
Conseil général :	47 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s <i>(selon appel nominal sous point 4)</i> <i>Luc Berret arrive avec du retard</i>
Excusés :	Marine Descloux et Didier Gobet
Absent :	Kevin Sciboz
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Yasmine Macheret, Françoise Savoy, Sophie Tritten, Dominique Ayer, Claude Chassot, Sébastien Geinoz, Fabien Schafer
Secrétaire :	Nadia Galley

1. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général

Il est 19h30 quand Claire-Lise Progin, doyenne d'âge, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément à l'article 30, al. 2 de la Loi sur les communes (LCo) et aux articles 10 et 11 du Règlement du Conseil général de Gibloux :

- par convocation personnelle le 10 avril 2026 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 17 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 24, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance de constitution du Conseil général
2. Discours inaugural de la Doyenne d'âge
3. Communications de la Doyenne d'âge
4. Appel nominal
5. Désignation de cinq scrutateurs pour le Bureau provisoire
6. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2026-2027
7. Election à la Vice-présidence du Conseil général pour la période 2026-2027
8. Election de cinq scrutateurs pour la durée de la période administrative
9. Election de cinq scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative
10. Allocution de la Présidente élue ou du Président élu
11. Allocution de la Syndique ou du Syndic de Gibloux
12. Election des membres de la Commission financière :
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la commission
13. Election des sept membres de la Commission des naturalisations
14. Election de cinq membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général
15. Divers

Il n'y a aucune remarque sur l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

2. Discours inaugural de la Doyenne d'âge

Claire-Lise Progin, Gibloux pour demain

« C'est un réel plaisir de me retrouver aujourd'hui devant cette noble assemblée.

Il y a 30 ans presque jour pour jour, au printemps 1996, je débutais mon premier mandat en politique en rejoignant le Conseil Communal de Rossens dans un climat assez tendu et pour ma part une appréhension plus importante qu'en ce jour. Heureusement, depuis ce temps-là, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, la situation est bien différente aujourd'hui et j'en suis ravie.

Après cette petite évocation toute personnelle, je voudrais en premier lieu adresser à chaque membre du Conseil communal et du conseil général mes sincères félicitations pour votre élection ou réélection. J'ai également une pensée particulière pour toutes les personnes dont le mandat n'a pas été renouvelé et cela sans avoir forcément démérité. Nous leur devons aussi notre reconnaissance pour leur engagement au service de la population de Gibloux. Je voudrais également remercier toutes celles et ceux qui se sont mis à disposition en acceptant de figurer sur une liste électorale et qui n'ont cette fois pas été élus, ce n'est peut-être que partie remise.

Pour la première fois depuis la fusion en 2016, ces élections de 2026 se sont déroulées avec un seul cercle électoral au lieu des cinq qui représentaient les anciennes communes.

Ce grand cercle que nous formons ici au Conseil général me fait penser à une roue avec autant de rayons que tous nos villages. Une roue qui seule ne permettrait pas d'aller bien loin mais en l'associant à celle du Conseil communal, nous pouvons imaginer un deux-roues, déjà plus intéressant ou pourquoi pas un tandem. Si vous avez déjà eu l'occasion de tester un de ces engins, vous avez conscience de l'importance d'une parfaite coordination et ce dès la tentative de démarrage. Une fois en selle, si l'on veut réussir le parcours, il ne suffit pas de pédaler à la même vitesse, il faut impérativement une confiance réciproque tout au long du trajet pour éviter de se retrouver à terre au premier virage venu.

La synchronisation y est essentielle : les deux cyclistes doivent pédaler à l'unisson pour une balade fluide et stable. La pratique du tandem contribue à développer une bonne communication et une bonne coopération entre les deux partenaires.

C'est bien un tandem que nous allons former avec le Conseil Communal et je formule ici le souhait de collaborer le plus efficacement possible par une communication claire et transparente, une écoute active et cette confiance mutuelle indispensable.

Nous pourrions alors former une véritable équipe. A l'instar de nos champions fribourgeois célébrés dans la liesse et la ferveur tout le week-end passé, nous aussi, avons un Julien comme capitaine. Je lui souhaite force et courage pour fédérer toute cette équipe, motiver les troupes, encourager la cohésion et trouver les bons mots quand il s'agit d'apaiser les tensions. Prendre pour modèle notre héros fribourgeois, aujourd'hui jeune retraité, me paraît une très bonne option.

Sur le chemin qui nous attend, il pourrait y avoir quelques obstacles, quelques embûches mais en manœuvrant avec délicatesse, nous devrions pouvoir les franchir sans trop de dégâts.

Je ne voudrais pas oublier qu'avec notre tandem, pour vaincre sans trop souffrir les inévitables raidillons qui jalonnent notre magnifique région, il nous faudra bien une assistance électrique. Elle est toute trouvée et déjà opérationnelle. En effet, nous pouvons compter sur toutes les personnes engagées dans l'administration communale qui assurent cet aide aujourd'hui indispensable. Que tous ces employé.es soient ici d'avance remercié.es.

En découvrant les résultats du 8 mars dernier, j'ai été surprise de découvrir que le taux de participation aux élections communales a été plus faible que celui aux votations fédérales (pas seulement dans notre commune semble-t-il). Seuls 45 % de nos concitoyens ont exercé leur droit pour les élections contre près de 60% pour les objets fédéraux.

Que doit-on en déduire ? Que tout se passe bien dans la commune ? Qu'il n'y a pas tant d'enjeu à choisir telle ou telle personne de telle ou telle liste ? Est-ce de l'indifférence ou de la satisfaction ? Je n'ai pas la réponse.

Une autre question que nous pourrions nous poser : Sommes-nous vraiment représentatifs ?

Dans l'idéal, nous devrions être à l'image de toute la population avec ses multiples visages et sa diversité culturelle.

En observant un peu plus en détail les résultats des élections, j'ai cherché la réponse en particulier pour le conseil général.

Nous pouvons déjà constater que le changement de formule avec un seul cercle électoral n'a pratiquement pas amené de modification dans la répartition géographique, la population ayant probablement soutenu en priorité les candidates et candidats de leur village indépendamment d'une volonté ou intention partisane. En nombre de représentants on retrouve ainsi une égalité parfaite pour Rossens (11 membres) et Le Glèbe (8). Farvagny perd un siège (14) tout comme Corpataux-Magnedens (8) et c'est Vuisternens qui récupère ces 2 sièges (9)

N'ayant pas trouvé de statistiques sur les moyennes d'âge, je me contenterai de relever quelques observations sur la composition de ce Conseil général.

Nous sommes 10 élu.es pour représenter la fameuse génération des Baby-boomers soient les personnes nées avant 1964.

Pour la génération X celles qui sont nées entre 1965 et 1980, vous êtes 21 élu.es

Pour la génération Y, les personnes nées entre 1981 et 2000, vous êtes 19.

Il n'y a pas de représentants de la génération Z nés après 2000 mais je relève tout de même que deux personnes sont nées cette année-là donc presque au 21^e siècle. Cette diversité est réjouissante.

Une autre réalité l'est un peu moins : celle de la représentation féminine. Toujours au Conseil général, avec cette fois une présence de 16 femmes pour 34 hommes c'est bien 3 de plus que la précédente législature (13 pour 37) mais on est encore bien loin de la parité pour prétendre représenter toute la population et en particulier ses habitantes. De ce côté-là, le compte n'y est pas et je le regrette.

Voilà pour ces quelques chiffres, moi qui suis plus familière des mots, je n'irai pas plus loin dans l'analyse.

Je voudrais terminer en rendant hommage à celles et ceux qui nous ont précédés, à nos ancêtres qui par leur labeur ont amené la prospérité dont nous profitons aujourd'hui. Tâchons de poursuivre la tâche en trouvant des solutions pour préserver la qualité de notre environnement, de nos forêts, de notre patrimoine naturel. Résistons à l'envie d'une croissance à tout prix.

Et surtout, mesurons la chance que nous avons de vivre dans un état véritablement démocratique, un pays en paix, à l'abri des bombes et de bien d'autres catastrophes, dans une région magnifique où la nature amène un apaisement dont nous avons plus que jamais besoin.

Je vous souhaite de beaux débats, des échanges constructifs dans le respect de toutes les opinions, de toutes les personnes.

En restant humbles face à notre rôle, osons tout de même développer un esprit critique, une capacité de discernement, voire même de résistance si nécessaire, et loin de toutes théories, agissons avec courage et lucidité pour remplir fidèlement notre mission : satisfaire au mieux les attentes de tous les Giblousiens et Giblousiennes. »

Arrivée de Luc Berret

3. Communications de la Doyenne d'âge

Claire-Lise Progin donne les informations sur l'organisation pratique de la suite de la séance.

4. Appel nominal

Nadia Galley, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal par ordre alphabétique.

A l'appel de son nom, chacun.e répond présent.

5. Désignation de cinq scrutateurs pour le Bureau provisoire

(cf. art. 11, al. 2 RCG, « le doyen d'âge du conseil général préside la séance, il désigne cinq scrutateurs, en tenant compte de la représentativité des groupes ou partis, qui forment avec lui le Bureau provisoire)

Sont désignés scrutateurs : Sébastien Bossy et Laurent Schwaller pour Alliance citoyenne Gibloux, Geneviève Frick et Pascal Krayenbühl pour Gibloux pour demain, Jacques Bosson pour Ensemble pour le futur.

6. Election à la Présidence du Conseil général pour la période 2026-2027

Présentation des candidat.e.s par les différents groupes :

- Gibloux pour demain

Philippe Savoy propose la candidature de Catherine Balmer.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Catherine Balmer est élue tacitement à la Présidence.

7. Election à la vice-présidence du Conseil général pour la période 2026-2027

Présentation des candidat.e.s par les différents groupes :

- Alliance citoyenne Gibloux :

Laurent Schwaller présente la candidature de Catherine Ducrest-Wyssmüller.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Catherine Ducrest-Wyssmüller est élue tacitement à la Vice-présidence.

8. Election de cinq scrutateurs pour la durée de la période administrative

Présentation des candidat.e.s par les différents groupes :

- Alliance citoyenne Gibloux :

Pierrick May présente les candidatures de Sébastien Bossy et Laurent Schwaller.

- Gibloux pour demain :

Philippe Savoy présente les candidatures de Laure Manzini et Yannick Dietrich.

- Ensemble pour le futur :

Gilles Barras présente la candidature de Jacques Bosson.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Laure Manzini, Sébastien Bossy, Laurent Schwaller, Yannick Dietrich et Jacques Bosson sont élus tacitement scrutateurs.

9. Election de cinq scrutateurs suppléants pour la durée de la période administrative

Présentation des candidat.e.s par les différents groupes :

- Alliance citoyenne Gibloux :

Laurent Schwaller présente les candidatures de Didier Maillard et Pierrick May.

- Gibloux pour demain :

Philippe Savoy présente les candidatures de Géraldine Arnold et Philippe Savoy.

- Ensemble pour le futur :

Gilles Barras présente la candidature de Didier Gobet.

Gibloux pour demain annonce également que Géraldine Arnold est nommée présidente du groupe.

Aucune autre personne de l'assemblée n'est proposée.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Géraldine Arnold, Didier Maillard, Pierrick May, Philippe Savoy et Didier Gobet sont élus tacitement scrutateurs suppléants.

Le nouveau Bureau prend place.

10. Allocution de la Présidente élue

Catherine Balmer

« Vous venez de m'élire à la présidence du conseil général pour cette première année de 3^e législature. Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez, et je ferai de mon mieux afin mener à bien les tâches qui me sont attribuées à l'article 16 de notre règlement. Je remercie de manière anticipée Madame la Vice-Présidente et Madame et Messieurs les membres du bureau. Nous allons faire équipe durant cette année pour assurer, entre autres, un maximum de fluidité à nos assemblées. Je vais faire quelques fois allusion à notre règlement, non pas qu'il soit devenu ma lecture favorite -je n'irai quand même pas jusque là-, mais il s'agit d'un document auquel nous devons nous référer, et je vous invite à l'approviser peu à peu. Vous le trouvez sur le site internet de la commune.

*Nous y voilà... **Enfin** pour certains et certaines d'entre nous... **déjà** pour d'autres. Premier changement : nous ne sommes plus placés en fonction de nos provenances géographiques, mais d'après nos groupes : Ensemble pour le Futur, Alliance Citoyenne Gibloux, Gibloux pour Demain. Les autres changements, eh bien nous les vivrons au fur à mesure de nos séances et de nos débats, chaque chose en son temps.*

Nous sommes donc 50 personnes, pour une population de plus de 8000 habitants, autrement dit, un échantillon ! Un échantillon représentatif puisque choisi par nos concitoyens, mais un échantillon quand même. La population nous fait confiance pour prendre des décisions qui vont avoir des conséquences à court terme, mais aussi à long terme. Avant de prendre ces décisions, nous aurons à disposition les messages du Conseil Communal, notre travail personnel pour étudier les documents, les échanges dans nos groupes respectifs, les explications de nos représentants dans les commissions concernées, puis les débats en assemblée. La population attend de chacun de nous que nous prenions au sérieux notre engagement, et que chaque décision soit prise avec le maximum de réflexion.

Je viens de citer notre participation aux diverses commissions. Les discussions dans nos groupes respectifs ont montré que l'intérêt est grand, et que la plupart d'entre nous sommes prêts à nous investir, que ce soit

dans l'une des trois commissions pour lesquelles nous allons élire les membres ce soir, ou dans les autres, appelées commissions du conseil communal. Je ne peux qu'encourager chacun et chacune à s'investir. Très bien, me direz-vous, encore faut-il que la commission soit convoquée et que nous puissions y participer régulièrement.... En effet, lors des dernières législatures, si certaines commissions ont pleinement rempli leur rôle, d'autres n'ont pas permis à ses membres de s'investir suffisamment. Et là je m'adresse au Conseil Communal : les Conseillers Généraux qui s'annonceront pour faire partie d'une commission sont prêts à apporter leurs connaissances et leur contribution dans les discussions, ceci -comme Madame la Préfète l'a répété plusieurs fois samedi lors de l'assermentation- en respectant le cadre de leurs attributions. Les membres des commissions auront ensuite un rôle important au sein des différents groupes lors des discussions en vue des assemblées. S'il est normal qu'un certain temps soit nécessaire pour organiser un dicastère et qu'il faille prévoir un délai avant une première rencontre, je me permets d'insister : le Conseil Général attend que les membres du Conseil Communal respectent l'engagement des Conseillers Généraux et que les séances des commissions soient régulières et constructives. Il s'agit d'une attente de notre part, d'avance merci d'y être attentif.

J'en reviens à notre règlement qui, soit dit en passant, utilise la forme masculine tout en précisant qu'elle désigne indifféremment les femmes et les hommes. En cas de modification du règlement, nous y penserons. Bref...A l'article 12, alinéa 3, il est écrit « Le président élu prend la parole ». Donc ça, c'est fait. Puis... « Il donne ensuite la parole au syndic ». Monsieur Le Syndic, vous avez la parole. »

11. Allocution du Syndic de Gubloux

Julien Gremaud

« Je remercie Madame la Doyenne qui m'a fait rougir tout à l'heure au moment de sa prise de parole. Je doute néanmoins que j'aurai la même longévité que notre désormais ex-capitaine des Dragons.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre, au nom de notre Conseil communal, nos plus vives félicitations pour votre élection et votre récente assermentation. Félicitations également à vous, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je me réjouis de collaborer avec vous ainsi qu'avec vos collègues du Bureau du Conseil général durant cette prochaine année.

Je vais tâcher de rester suffisamment concis afin d'éviter quelques sifflets. Bon, je devrais avoir moins de problèmes à retenir votre attention que les politiques de samedi sur la place du fair-play, il n'est pas prévu que les Dragons viennent présenter la coupe suisse, ou du moins, je n'en suis pas informé !

Cette première séance a cette chose particulière qui marque à la fois une certaine continuité de nos institutions, mais également un commencement, celui de notre engagement commun. Si nous avons toutes et tous été élu.e.s, chacune et chacun avec nos sensibilités, nos priorités, nos convictions, nous partagerons désormais et durant cinq ans un même objectif : servir Gubloux avec humilité et efficacité.

J'aime à dire que la politique communale est celle qui est la plus proche de nos concitoyennes et concitoyens. Ici, nos décisions ne sont pas abstraites : elles concernent les salles de classes que fréquentent nos enfants, nos routes qui permettent de relier les villages et au-delà, la vie de nos villages et de nos sociétés ou encore les infrastructures nécessaires à nos réseaux d'eaux. Cette proximité est une force : elle nous oblige à rester pragmatiques, à écouter, à dialoguer, et parfois aussi, à accepter que la meilleure solution ne soit pas parfaite, mais qu'elle est possible.

En préparant cette courte prise de parole, m'est venue en tête une citation de Henry Ford, qui disait « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ». Nous sommes réunis.e.s ce soir. Nous resterons ensemble, je n'en doute pas. Mais c'est dans notre capacité à travailler ensemble, au-delà des clivages, dans le respect et l'écoute, que se mesurera véritablement la qualité de notre travail.

Bien évidemment, je ne peux résister à une deuxième citation que j'ai déjà souvent répétées durant les précédentes législatures, celle qu'évoque François Mitterrand en relevant que le « Politique s'exprime d'abord par ses actes ; c'est d'eux dont il est comptable ; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action ». Ce qui comptera, au terme de ces cinq années, ce ne sont pas les mots qui auront été prononcés, mais les décisions qui auront été prises, les projets qui auront été menés à terme et, finalement, la confiance que nous aurons su entretenir avec la population.

Les débats seront parfois vifs – c'est sain – nos points de vue divergeront – c'est nécessaire. Je forme néanmoins le vœu que ces différences ne nous empêchent pas d'avancer, puisque nous avons entre les mains la chose la plus précieuse : la possibilité d'agir à un échelon où cela compte vraiment, où chaque décision – ou presque – se voit, où chaque erreur se ressent également. D'où l'importance de savoir rester humbles et rigoureux.

En ce début de législature, je vous (et nous) souhaite trois choses simples : de l'écoute dans nos débats, du respect dans nos échanges et une certaine capacité à garder le sens de la mesure.

Avant de terminer, permettez-moi encore de vous transmettre la répartition des Dicastères décidée par notre exécutif :

- Le Dicastère 2 – constitué des affaires sociales, de la santé, de l'intégration, de la culture, des loisirs et du tourisme – a été repris par Madame Yasmine Macheret ;
- Le Dicastère 3 – constitué des affaires scolaires, des structures de garde et de l'enfance et la jeunesse – a été repris par Madame Françoise Savoy ;

- Le dicastère 4 – constitué des sports, des infrastructures, des bâtiments, de l'édilité, des déchetteries et de l'agriculture – a été repris par M. Yves Rumo ;
- Le Dicastère 5 – constitué de l'énergie, de la mobilité, des routes, des projets routiers, des transports et des cimetières – a été repris par Mme Sophie Tritten ;
- Le Dicastère 6 – constitué de l'eau et de l'épuration – a été repris par M. Claude Chassot ;
- Le Dicastère 7 – constitué de l'aménagement du territoire, de la nature et du paysage, des forêts, des sentiers pédestres et des gravières – a été repris par M. Dominique Ayer ;
- Le Dicastère 8 – constitué de la police des constructions, de la défense incendie et de l'économie – a été reprise par M. Sébastien Geinoz ;
- Le Dicastère 9 – constitué des finances, des impôts et des établissements publics – a été reprise par M. Fabien Schafer ;

Enfin, j'ai repris le Dicastère 1 composé de l'administration générale, des ressources humaines, de la communication et information, des relations intercommunales, de l'ordre public, de la protection de la population et des curatelles. »

12. Election des membres de la Commission financière

a. Détermination du nombre de membres

La présidente informe que selon le règlement du Conseil général, le nombre de membre doit être de cinq au minimum.

La composition actuelle de cette commission est de cinq membres.

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous une commission financière composée de cinq membres ?

Une commission financière composée de cinq membres est acceptée à l'unanimité.

b. Election des membres de la commission

Il est rappelé l'article 13 du règlement du Conseil général que la commission doit compter au moins un membre chaque groupe et qu'aucun groupe ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commission.

Les groupes proposent les candidature suivantes :

- Alliance citoyenne Gibloux : Didier Maillard et Stiobban Godel
- Gibloux pour demain : Yannick Dietrich et Pascal Krayenbühl
- Ensemble pour le futur : Jacques Bosson

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Didier Maillard, Stiobban Godel, Yannick Dietrich, Pascal Krayenbühl et Jacques Bosson sont élus tacitement membres de la Commission financière.

13. Election des sept membres de la Commission de naturalisation

Conformément à l'art. 10 al.1 du Règlement sur le droit de cité communal, la commission des naturalisations compte sept membres.

La composition actuelle de cette commission est de 7 membres, plus un membre du Conseil communal avec voix consultative.

Il est rappelé l'article 13, al.2 du règlement du Conseil général: aucun groupe ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commission.

Les groupes proposent les candidature suivantes :

- Alliance citoyenne Gibloux : Sandrine Thalmann, Rémi Barboni et Benoît Spicher
- Gibloux pour demain : Geneviève Frick, Laure Manzini et Hervé Ruffieux
- Ensemble pour le futur : Didier Gobet
- Conseil communal : Julien Gremaud

Afin de permettre une discussion au sein des groupes, la séance est interrompue de 20h25 à 20h35.

Laurent Schwaller représentant Alliance citoyenne Gibloux

La candidature du Conseil communal est soutenue par le groupe, il est important que sa représentation ait une voix décisionnelle et non consultative.

Philippe Savoy, Gibloux pour demain, à titre personnel

Il souhaite connaître les arguments en faveur de l'octroi d'une voix décisionnelle au Conseil communal.

Laurent Schwaller

Suite à la discussion lors de la préparation de la séance, le groupe estime qu'il est plus délicat pour une personne intervenant au sein du Conseil communal de ne disposer que d'une voix consultative. Selon lui, il est préférable d'y participer avec une voix décisionnelle.

Philippe Savoy

Il se dit surpris par les propos tenus précédemment. Selon lui, lorsqu'une commission se réunit et prend position de manière démocratique et majoritaire sur une naturalisation, il est attendu que le conseiller communal en charge relaie fidèlement cette position, comme cela a été évoqué.

Il considère que le fait de disposer ou non d'un droit de vote n'influence pas la manière dont cette position est défendue devant le Conseil communal.

Il exprime enfin l'espoir que ce principe s'applique de la même manière à l'ensemble des commissions.

Vote :

Bulletins distribués	47
Bulletins rentrés	47
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	47
Majorité absolue	24

Ruffieux Hervé est élu avec 47 voix

Gobet Didier est élu avec 47 voix

Manzini Laure est élue avec 36 voix

Frick Geneviève est élue avec 33 voix

Barboni Rémi est élu avec 28 voix

Thalmann Sandrine est élue 28 avec voix

Spicher Benoît est élu avec 28 voix

Ont obtenu des voix :

Julien Gremaud, 24 voix

14. Election de cinq membres de la Commission d'aménagement nommés par le Conseil général

La présidente annonce le nombre de candidat déterminé par le Conseil communal, soit 5 membres du Conseil général et rappelle l'article 13, al.2 du règlement du Conseil général : aucun groupe ne peut prétendre à une représentation majoritaire dans ces commission.

Les groupes proposent les candidature suivantes :

- Alliance citoyenne Gibloux : Caroline Sallin et Philippe Barboni
- Gibloux pour demain : Charlyne Villet et Nadia Schneider
- Ensemble pour le futur : Jacques Frioud

Aucune autre personne de l'assemblée ne se propose.

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Caroline Sallin, Charlyne Villet, Nadia Schneider, Philippe Barboni et Jacques Frioud sont élus tacitement membres de la Commission d'aménagement.

15. Divers

- Elias Pesenti représentant Gibloux pour demain

« Le 31 mai 2021, notre collègue M. Jacques Frioud proposait la création d'une nouvelle commission au Conseil général, la Commission nature et environnement, avec pour objectifs :

- de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune ;
- de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques ;
- d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable.

Cette commission avait d'ailleurs été plébiscitée par 42 voix.

Durant la précédente législature, elle a mené un travail conséquent et a proposé un total de 29 mesures principales, ainsi que plusieurs mesures en réserve afin d'améliorer la situation dans notre commune. Malheureusement, peu — voire trop peu — d'entre elles ont été mises en œuvre, et il reste encore beaucoup à faire.

Ces mesures étaient variées et proposaient notamment des activités pour nos citoyennes et citoyens, l'amélioration de plusieurs habitats, ainsi que la mise en place d'actions très concrètes, telles que l'aide financière au sauvetage des faons, la réduction de la pollution lumineuse ou encore un projet pilote en matière de paysage.

À noter que les thématiques liées à la nature et à l'environnement font partie intégrante de nombreux cadres et obligations, tant au niveau fédéral que cantonal. On peut citer, par exemple, les lois fédérales et cantonales sur la protection de la nature et du paysage (LPN), leurs ordonnances, le Plan d'action Biodiversité de la Confédération, ou encore la stratégie cantonale biodiversité adoptée par le Grand Conseil en 2023.

Nous sommes convaincus que le Conseil communal saura reconnaître l'importance de cette commission et de cette thématique pour notre commune.

À ce titre, nous espérons que le Conseil communal proposera la création de ladite commission. »

- Pierrick May représentant Alliance citoyenne Gibloux

Il annonce que Laurent Schwaller est nommé président du groupe.

- Julien Gremaud

En réponse à Elias Pesenti, le Conseil communal indique avoir discuté de la création d'une commission « nature et paysage » et avoir décidé d'en faire une commission du Conseil communal. Les commissions seront proposées prochainement aux groupes.

S'agissant de la commission des naturalisations, il précise ne pas en prendre ombrage. Il relève toutefois qu'il serait le quatrième conseiller communal à y siéger avec une voix consultative. Il s'engage à accomplir cette tâche avec sérieux et à transmettre les arguments de la commission au Conseil communal.

Il ajoute qu'il espère que, lors de la prochaine législature, le Conseil communal pourra enfin disposer d'une voix décisionnelle au sein de la commission des naturalisations.

- Gilles Barras représentant Ensemble pour le futur

Il annonce être le président du groupe et souhaite qu'il soit mis un deuxième pupitre à disposition pour les interventions des personnes, pas uniquement un micro.

La présidente rappelle les cours introductifs mis sur pied par l'Association des Communes Fribourgeoises, en collaboration avec la Conférence des Préfets.

Le délai du 28 mai s'applique également aux propositions, postulats et questions déposés qui n'ont pas encore été pris en considération ou auxquels aucune réponse n'a été apportée.

Conformément à l'art. 50 du règlement du Conseil général, si leur auteur a cessé d'exercer la fonction de conseiller général, ces objets sont rayés, à moins qu'ils ne soient repris par un autre conseiller général.

Durant les séances, il est d'usage d'employer le vouvoiement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assemblée pour les débats. La séance est levée à 21h10.

Approuvé, le 28.5.2026

La secrétaire

✦

Nadia Galley

La Présidente

Catherine Balmer

Catherine Balmer